



LE PAPE ET L'ANTIPAPE : L'ENQUÊTE – LES ENNEMIS DE BENOÎT XVI À L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE – PARTIE 4

11 septembre 2021



Grâce au pamphlet de Flores d'Arcais cité hier [ICI](#), nous avons un aperçu très clair de la manière dont le pape Benoît XVI a été un énorme obstacle au **progrès d'une dynamique mondialiste écrasante**. C'est pourquoi il fallait absolument **l'éliminer** et, avec lui, toute l'Église catholique bimillénaire, sa Tradition et son credo. Nous avons donc fait le point sur **les ennemis de Benoît HORS Église**. A cet égard, on pourrait également citer l'épisode très obscur du **blocage des comptes du Vatican**, avec la suspension - au bon moment - par les USA d'Obama, du fameux **SWIFT CODE**. Apparemment, la procédure devait se dérouler dans le cadre normal des changements de système pour le changement de la loi anti-blanchiment, mais il n'en demeure pas moins que les comptes du Vatican n'ont été **débloqués que quelques heures après la Declaratio de la démission présumée de Benoît XVI**. Un cas ?

Cependant, aujourd'hui, pour comprendre pleinement le contexte qui a conduit le pape actuel, Benoît XVI, à déclarer son **empêchement de gouverner avec la retraite conséquente dans un ermitage**, il est nécessaire de comprendre qui **étaient ses ennemis AU SEIN de l'Église**. Pour cette raison, nous ne citerons que des faits réels, des déclarations publiées dans la presse et des témoignages incontestables.



SHIVAYA INFO



Ciò che emerge in modo macroscopico è che, accanto al fatto che i poteri del papa erano stati drasticamente ridotti già con Concilio Vaticano II, **nella Chiesa era in corso un AMMUTINAMENTO/OSTRUZIONISMO PASSIVO da parte di personaggi chiave della Curia vicini al papa, e non seulement.**

Rappelons-nous ce que Ratzinger confiait en 2005 à **Mgr Fellay** de la Communauté Saint-Pie X, qui, lors d'une audience, rappelait au Pape qu'il possédait l'autorité pour mettre de l'ordre dans l'Église sur tous les fronts. Et Benoît XVI a répondu ainsi : « **Mon autorité s'arrête à cette porte** ». Cela s'est déjà produit à Castel Gandolfo en août **2005**. [ICI](#)

À ce stade, il faut mentionner **le canon 412** du Code de droit canonique : « *Le siège épiscopal est considéré comme « altéré » si l'Évêque diocésain est totalement **empêché d'exercer la charge pastorale** dans le diocèse pour cause **d'emprisonnement, de détention, d'exil ou INCAPACITÉ, ne pouvant communiquer même par LETTRE avec ses diocésains*** ».

En parlant d'*incapacité*, **le doux et âgé Joseph Ratzinger a eu d'énormes difficultés à se faire obéir** depuis le début de son pontificat. Comme en témoigne le fait de Mgr Fellay, il était déjà largement empêché d'**EXERCER la charge pastorale** et cela s'est probablement aggravé lorsqu'à 86 ans, en 2013, il a été contraint de se déclarer une charge empêchée.

Il l'admet lui-même dans la *Declaratio* de 2013 : "... *j'ai acquis la certitude que mes forces, **dues à un âge avancé**, ne sont plus aptes à EXERCER adéquatement le ministère pétrinien [...] pour diriger la barque de Saint Pierre et annoncer l'Évangile, il faut aussi la force du corps et de l'âme, force qui, ces derniers mois, a tellement diminué en moi que je dois reconnaître mon incapacité à bien administrer le ministerium (exercice pratique) confié à moi*".

"Après tout - explique **le professeur Antonio Sánchez**, professeur titulaire de droit à l'Université de Séville - **l'incapacité physique n'est pas une raison pour renoncer** au maintien de la papauté : Jean-Paul II a gouverné jusqu'aux derniers stades de sa maladie".

C'est-à-dire qu'un pape, même faible et âgé, **tant qu'il est obéi de manière disciplinée par ses évêques**, peut continuer à être pape en paix. En revanche, une faiblesse physique ou nerveuse peut être gênante pour l'exercice du *ministère* surtout face à des épisodes d'insubordination grave et d'obstructionnisme.

De plus, en plus d'un handicap physique, on pourrait aussi parler d'un **handicap juridique** dans le sens où la collégialité inaugurée par le Concile Vatican II avait commencé à **détruire** la structure monarchique-pyramidale de l'Église, et en



SHIVAYA INFO



2005 était même capable d'empêcher le pape d'imposer la phrase « *versé pour nous et pour plusieurs* » (au lieu de pour tous) dans le canon de la messe, une version philologique du latin « *pro multis* », plus correcte du point de vue théologique. (Tout le monde ne va pas au paradis - comme le dit Bergoglio - beaucoup d'âmes veulent rester loin de Dieu même après la mort. C'est du moins ce que dit la doctrine catholique).

Les désastres du Concile, « gagnés » par les modernistes menés par le jésuite Karl Rahner, entre autres, ont eu pour effet d'investir le secrétaire **d'État**, en tant que Premier ministre de l'Église législative, d'un **contrôle quasi total sur le flux de la législation**. et d'autres informations provenant du Vatican, y compris les actes du pape lui-même.

A cet égard, un fait sensationnel est représenté par la **destitution pure et simple, en mai 2012, du président de l'IOR Ettore Gotti Tedeschi**, un ami de Benoît XVI, **sans que le pape n'en sache rien**. Il l'a appris à la télévision, comme en témoigne son secrétaire Mgr Gaenswein et selon certaines sources, il a également éclaté de larmes à la nouvelle.

Cela vous semble-t-il normal que le président de la "banque" du Vatican puisse être limogé sans que le pape n'en sache rien ?

Mais **un autre FAIT TRÈS CLAIR** remonte à la même période, quand éclata le scandale **des Vatileaks** : le majordome du pape, **Paolo Gabriele** (pardonné plus tard en décembre par le pape et laissé en liberté) avait **volé et photocopié des LETTRES secrètes et confidentielles de Benoît XVI** avec des cardinaux, des journalistes, des politiciens, des personnalités etc. Parmi les ecclésiastiques, un de carte. Tettamanzi où il a accusé **la carte. Berton** donner des ordres au nom de Benoît sans même que le Pape en soit informé, puis celui envoyé par carte. Nicora au président de l'IOR Gotti Tedeschi où il l'a informé de la modification de la loi anti-blanchiment faite par carte. Bertone et celle de Mgr Viganò à Benoît XVI où l'archevêque a fait de dures références à la carte. Berton. Tous les documents qui parlent d'un **pouvoir excessif du Secrétaire d'État**, comme ci-dessus, et donc de l'incapacité juridictionnelle susmentionnée

Le fait est que beaucoup de ces correspondances ont ensuite été **publiées par Gianluigi Nuzzi dans un livre**.

Et voici la **QUATRIÈME RAISON** selon laquelle le siège peut être déclaré empêché : **QUAND L'ÉVÊQUE N'EST PAS EN MESURE DE COMMUNIQUER MÊME PAR LETTRE AVEC SES DIOCÉSANS**, en l'occurrence tout le catholicisme universel.



SHIVAYA INFO



Considérant que son courrier n'était plus privé, mais avait été volé, photocopié, divulgué, puis remis à la presse, le Pape aurait bien pu déclarer le Siège entravé car il ne pouvait pas communiquer même par lettre.

Ensuite, s'il y a autre chose, vous devriez demander au Saint-Père. Par ailleurs, Vatileaks a également parlé d'un **plan pour le tuer**. On ne sait pas si Benoît a été soumis à des situations d'enfermement ou d'emprisonnement, mais un fait demeure : après la *Declaratio* du 11 février 2013, il lui restait **17 jours** avant que son siège empêché n'entre en vigueur. Pendant tout ce temps, aucun cardinal – sauf, semble-t-il, **Son Eminence Raymond Leo Burke** – n'a émis de doute sur la légitimité de la *Declaratio* interprétée comme une démission. Personne n'est allé voir le pape pour lui demander : « *Mais Saint-Père, excusez-moi, que voulez-vous dire exactement ? Car, pour le canon 332.2, pour abdiquer il faut renoncer aumunus Petrinus, et la renonciation au trône doit être simultanée* ».

Et quand en 2014 **Antonio Socci** a publié les premiers livres qui parlaient de l'invalidité du renoncement, personne ne s'est posé la question.

Alors : est-il possible d'envisager un site plus encombré que celui-ci ?

Enfin, il convient de mentionner consciencieusement le groupe de cardinaux modernistes connu sous le nom de "**MAFIA DI SAN GALLO**". Ils se composaient d'une douzaine de cardinaux très importants, dont le primat de Belgique et le cardinal de Londres, tous complètement modernistes et sentant l'ecclésiastique. maçonnerie. Parmi eux se trouvait également la carte. Silvestrini, mécène de Giuseppe Conte [ICI](#).

En 2015, **carte. Godfried Danneels**, le primat de Belgique qui a amené le catholicisme dans son pays à un niveau historiquement bas, également impliqué dans une affaire de couverture pour un cardinal pédophile, a franchement avoué dans sa "Biographie" **autorisé** comme, pendant des années, la mafia de Saint-Gall " (s'était donné ce joli surnom) **brigasse pour faire démissionner Benoît XVI et remettre à sa place - comme par hasard - le carton. Jorge Mario Bergoglio**. Nous citons le livre : « *C'est un frère jésuite de Martini et cardinal archevêque de Buenos Aires, il s'appelle Jorge Mario Bergoglio. L'attitude de Bergoglio gagne la confiance de nombreux participants du groupe de Saint-Gall, dont Danneels. [...] Bien que les cardinaux du groupe de Saint-Gall présents à Rome aient envoyé à Ivo Fürer une carte postale avec le message : « Nous sommes ici ensemble dans un esprit de paix », c'est le cardinal Ratzinger qui a été choisi par le conclave comme successeur presque évident du pape polonais, même si pendant le pré-conclave, le cardinal jésuite Jorge Mario Bergoglio était une alternative réaliste* ».



SHIVAYA INFO



Le volume, qui confirme ce qui avait été précédemment déclaré par le journaliste anglais Ivereigh, **n'a jamais été traduit en italien, ni démenti par le Vatican**, avec la perspective, peut-être, que l'affaire soit oubliée.

La "mafia" comprenait, en plus de ce qui précède, Carlo Maria Martini, archevêque de Milan, carte. Cormac Murphy-O'Connor, archevêque de Westminster, Joseph Doré, archevêque de Strasbourg, Alois Kochgasser, archevêque de Salzbourg, Ljubomyr Huzar, archevêque majeur de Lviv des Ukrainiens, José Policarpo, patriarche de Lisbonne.

La dernière réunion du groupe remonte à 2006, avec Benoît XVI déjà sur le trône depuis un an. Savoureux de se rappeler comment la **carte. Danneels était à côté de Bergoglio lorsqu'il regarda du balcon de Saint-Pierre vêtu de blanc**, le jour de sa prétendue « élection ». Le documentaire "Le message dans la bouteille" parle longuement de ces personnages [ICI](#)

Le groupe était connu depuis les années 1990, à tel point que **saint Jean-Paul II a promulgué, dans la Constitution apostolique Universi dominici gregis**, une directive précise d'**EXCOMMUNER AUTOMATIQUEMENT** (*latae sententiae*) tous les cardinaux qui avaient tissé des accords et des complots pré-conclaves. C'est en fait l'un des autres arguments classiques, **secondaires à l'invalidité de la démission de Benoît XVI**, qui sont utilisés pour sanctionner l'illégitimité du conclave de 2013 et, par conséquent, confirmer l'anti-papauté de Bergoglio. Maintenant, depuis la *Declaratio* ce n'est pas un renoncement, mais un siège entravé déclaré pour le travail d'ennemis à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église, nous verrons demain, ici sur ByoBlu, quelle a été la réponse ingénieuse et définitive du pape Benoît XVI pour sauver la véritable Église catholique et comment il l'expliquera lui-même au cours des huit dernières années.



Commentaires

- Daouda

12 septembre 2021 à 0:47

Je voudrais m'en tenir au seul discours du sens.

Si la lettre de Benoît XVI de l'époque est nulle, en elle-même, elle NE PEUT PAS être une déclaration d'un lieu entravé à la fois en termes de modalité et de contenu, et parce qu'un lieu entravé ne se déclare pas mais le fait est constaté avant tout commentaire. à ce sujet. En fait, ce canon mentionné est également contredit par la déclaration elle-même ainsi que, dans la déclaration, il n'y a aucun type d'explication ou même d'allusion à cette hypothèse possible. Le fait qu'il ne puisse pas communiquer par courrier avec les moyens de communication actuels est puéril. En tout cas, l'Angélus existe. Il y avait des possibilités d'accorder des interviews ou d'écrire des livres ou de faire des encycliques ou d'autres actes d'autorité qui, tout en admettant l'otage, la paralysie frauduleuse, le sabotage, l'insubordination ou toute autre chose, n'auraient pas non plus pu être arrêtés.

Le professeur Antonio Sánchez estime qu'étant donné le cas de JP II, le BXVI n'aurait pas dû renoncer à la papauté... comme si la baisse des forces physiques, morales et mentales ne relevait pas de la possibilité d'un tel choix, qui est faux et aussi si le fait que dans l'Église il y a beaucoup de difficultés en elles-mêmes telles que les factions et l'intérêt personnel, telles que les pressions, de la même manière cela implique par lui-même qu'il y a un empêchement présumé par eux, et pour eux les deux choses ensemble constituent une certitude de ceci, qui est un non sequitur.

Pas seulement. Le raisonnement pour lequel nous voulons soutenir la thèse du siège entravé est en tout cas toujours basé sur la suprématie papale après l'an 1000, une vision principalement politique qui nie les précédents conciles œcuméniques. L'opération est d'étayer la thèse que Vatican II contredit Vatican I et le Tridentin, alors que les épigones qui soutiennent cette critique instrumentale non seulement ne comprennent pas le Tridentin et Vatican I et Vatican II, leur faisant dire des choses qu'ils ne disent pas, mais ils appartiennent probablement à la faction de droite dans la dialectique hégélienne en route vers la parodie finale, c'est-à-dire qu'ils sont probablement eux-mêmes des copains des modernistes.



SHIVAYA INFO



Ce qui ne veut pas dire que Vatican II n'est pas ambigu, qu'il n'est pas inutilement long et dispersif.

Quant à l'IOR, on rit en lisant les canons des 7 premiers conciles œcuméniques, par contre il a été réformé de façon usuraire par Pie XII, mais personne ne pleure. Tout comme personne ne pleure quand on rappelle que la première pioche de la liturgie, le premier qui a abusé de la suprématie papale en exploitant son infaillible élan fut Pie X, détruisant la musique sacrée et le bréviaire romain. Que Benoît XV a falsifié la sainte messe apostolique romaine devant créer de nouvelles rubriques pour harmoniser la sainte messe avec les modifications du bréviaire, que Pie XII a détruit le triduum pascal et a même permis la célébration de saintes messes après midi, chose inouïe.

De même Jean XXIII à la lumière de la réécriture des rubriques de 1960, crée le missel romain de 1962 qui est une simulation (mais pas encore une innovation comme en 1969) du document apostolique romain. Et alors?

Evidemment ces reconstructions sont de commodité. D'autre part, comment analysez-vous « vatileaks » lui-même ? Peut-être l'analysez-vous à la lumière de la doctrine, de la discipline, du mysticisme, de la décrétion canonique, du culte et de la liturgie de la Révélation du Christ ou bavardez-vous sur la politique comme d'habitude dans ce chaos ou précisez le Vatican, démentant le mélange entre politique et les attitudes économiques à l'égard de la Foi ? Et un pape qui se laisse plier par de telles bêtises, quel genre de pape serait-il ?

En fait, VOUS VOUS CROYEZ ! LES ACTES DU PAPE VOLÉS ET ALTÉRÉS étaient des ACTES POLITIQUES, dont nous, fidèles, ne nous soucions pas !

Les hypocrites. Vous êtes la faction de droite du progressisme qui cultive la confrontation sur le dos des brebis du troupeau du Seigneur. Ayez honte et repentez-vous, ou la mort scellera AUSSI une résurrection torturée pour vous...

RÉPONSES

○ **Andréa Cionci**

12 septembre 2021 à 1 h 21

Vous ne lisez probablement pas attentivement, vous êtes trop pris dans l'amertume et un extrémisme ultra-sédévacantiste qui va jusqu'à critiquer durement même Pie XII et ses prédécesseurs. Il serait curieux de savoir qui est le dernier pape valide pour vous. En tout cas, nous



SHIVAYA INFO



avons écrit à plusieurs reprises qu'il s'agit d'une annonce sans valeur légale. La situation est en fait un lieu entravé, étant donné qu'elle a été subtilement annoncée derrière une apparente Declaratio de renonciation, invalide et non revendiquée comme invalide après 8 ans. Dès lors, la subtilité même de la Declaratio, découverte dans son essence après 8 ans, nous fait voir comment BXVI ne pouvait pas et ne peut pas parler librement aujourd'hui. Étant donné qu'un plan pour le tuer a également émergé de Vatileaks, ce que vous dites sur les autres moyens dont dispose BXVI compte peu. Il ne sait rien, Comme le reste d'entre nous. La baisse de la force physique ne nécessite pas nécessairement d'abandonner, explique le prof. Sanchez, il n'en reste pas moins que la renonciation doit être faite au munus. La declaratio n'est donc pas une renonciation, mais une annonce non juridique subtile et correcte (prouvée, d'ailleurs, par un latin bon marché) d'un abandon de fait du ministerium pour cause d'empêchement de gouverner. Je ne suis pas le reste.

RÉPONSES

- **Simone Pisani**

12 septembre 2021 à 9h28

Avant de vous saluer personnellement, je voudrais vous dire que je continuerai d'être proche de vous dans la prière, en particulier dans les jours à venir, afin que vous soyez pleinement dociles à l'action de l'Esprit Saint dans l'élection du nouveau Pape. Que le Seigneur vous montre ce qu'il veut. Et parmi vous, parmi le Collège des Cardinaux, il y a aussi le futur Pape à qui je promets déjà aujourd'hui ma révérence et mon obéissance inconditionnelles. C'est pourquoi, avec affection et gratitude, je vous donne de tout cœur la Bénédiction apostolique. Ces paroles ne valent-elles vraiment rien ? C'est tout un malentendu malveillant; ne continuez pas dans cette voie.

RÉPONSES

- **Andréa Cionci**

12 septembre 2021 à 9h38



SHIVAYA INFO



Nous connaissons très bien l'épisode. Il s'agissait en fait d'une déclaration pré-conclave, datée du 28 février 2013, date à laquelle son empêchement à gouverner avait été démontré étant donné qu'aucun cardinal n'avait identifié la véritable nature de la Declaratio. Et que dit-il concrètement ? PARMIS VOUS est le futur pape, "parmi ceux à qui il appartient", comme le dit la Declaratio. C'est-à-dire seulement parmi les vrais cardinaux. Benoît XVI fait référence à un nouveau pape, alors qu'il abdiquera effectivement, en effet il n'a jamais juré obéissance à François au point qu'en 2016 il répondra à Seewald : "Comment a-t-il pu jurer obéissance à François" ? Réponse : "Le pape est le pape, peu importe qui il est." Nous connaissons très bien le sujet, nous ne sommes pas naïfs. Merci quand même:https://www.liberoquotidiano.it/articolo_blog/blog/andrea-cionci/28039421/piano-b-papa-ratzinger-su-declaratio-rinuncia-geniale-trap-adattabile-a-seconda-del-successore.html

RÉPONSES

- **daouda**

12 septembre 2021 à 13h59

Le Dr Cionci comprend bien, je suis assez en colère car suivre les fausses pistes préparées par vous messieurs et se livrer à la division dans l'Église est une affaire infâme. Rassurez-vous, pour moi le pape c'est François, ce qui ne m'empêche pas de l'accuser d'acte idolâtre et, si vous le souhaitez, d'hérésie. La grande manœuvre pour continuer à parler de Ratzinger dans laquelle vous êtes empêtré ne sert pas qu'à favoriser le futur affrontement entre modernistes et traditionalistes qui sont les deux faces d'un même faux (le rite de 62 par exemple n'est en fait que la simulation du rite apostolique de l'école romaine, finalement donc, n'est pas du tout le rite antique) mais a surtout servi à ignorer le grand débat qui s'était finalement relancé sur la question du pape hérétique et surtout sur la conception correcte de la primauté,

a) la référence explicite à la faiblesse et à l'âge n'est pas un empêchement objectif pouvant être inclus dans le cas d'incapacité parce qu'elle est inhérente au fait que le siège empêché est écrit et proposé comme subjectif b) en se référant à son propre examen de conscience concernant ses forces anthropologique et l'âge avancé, il cite déjà implicitement le munus et le recite à propos de la souffrance et de la prière, mais avec (attamen) il



suggère le rapport de ce qu'il a écrit
c) lorsque le pape écrit de gouverner, il se réfère en fait implicitement au munus, juste 'spécifiant précisément l'acte d'administration avec le mot ministère dans la phrase suivante
d) utilise explicitement le verbe renoncer
e) la possibilité que le terme vacet ait un sens non précisément comme vacant mais soit effectivement utilisé précisément dans la mesure où, renonçant à être encore vivant et au siège, il se réfère donc à lui-même et non au siège lui-même f) la mention du ministère a renoncé au lieu du munus mentionné précédemment, cependant, la renonciation au ministère DE L'ÉVÊQUE DE ROME peut être valable sur le calcaire puisqu'il est resté évêque per se de ce diocèse donc le lien est sens sacramentel g) ce qui nous amène au dilemme, le seul intéressant, de l'interchangeabilité, puisque les deux termes peuvent/pourraient être légalement implicites et interchangeables à la lumière de leur inséparabilité intrinsèque h) la question spacieuse de l'abdication ou non est inutile. L'abdication est inhérente à l'État du Vatican, qui, en ce qui nous concerne, peut également disparaître dans le vide quantique. i) dit que le conclave n'a pas existé, mais Benoît XVI a déclaré qu'il devait avoir lieu, quel sens cela aurait-il ?

En tout cas, il est évident que les renonciations papales précédentes ou même les empêchements historiques du passé, étant donné qu'ils ne respectaient pas les canons actuels, n'ont jamais existé, selon son raisonnement légaliste.
De plus, on arriverait à un paradoxe malheureux, à savoir que la renonciation de l'évêque de Rome est séparable de la papauté, de sorte que la papauté perd toutes les prérogatives pétriniennes, comme certains le prétendent, se délectant de cette innovation futuriste. Allez.

Même si pourtant il avait raison (c'est-à-dire que cette déclaration est nulle), et que je lui ai donné tort, et qu'il a réussi à prouver aussi et surtout juridiquement ce qu'il ne prétend qu'en prétendant avoir la résolution des problèmes dans son poche, non seulement le bureau bloqué n'arrange rien, mais a fortiori j'appellerai toujours ce Benoît XVI, alors vrai pape, un lapin débauché, et non un fin stratège.

RÉPONSES

o **Andréa Cionci**

12 septembre 2021 à 15h34

—le discours sur le pape hérétique est entièrement secondaire par rapport au discours sur la validité de



SHIVAYA INFO



l'abdication. Si ce n'est pas le pape parce que BXVI n'a pas abdiqué, vous perdez votre temps. Qu'attendez-vous d'un antipape ?

a) la référence explicite à la faiblesse et à l'âge n'est pas un empêchement objectif qui peut être inclus pour ce qui concerne le lieu entravé dans l'hypothèse d'incapacité rédigée et proposée comme subjective

— Au lieu de cela oui, comparez le commentaire de Mgr Arrieta où l'incapacité peut être comprise comme des problèmes de nature à la fois physique et juridictionnelle.

b) en se référant à son propre examen de conscience sur ses forces anthropologiques et son âge avancé, il cite déjà implicitement le munus et le récite sur la souffrance et la prière, mais avec (attamen) il suggère la justification de ce qu'il a écrit

— oui, il les cite mais n'y renonce pas comme le prescrit le can 332.2. Il y a peu à faire. Un écueil évident.

c) lorsque le Pape parle de gouverner, il se réfère en fait implicitement au munus, spécifiant précisément l'acte d'administration avec le mot ministère dans la phrase suivante

--comme ci-dessus

d) utiliser explicitement le verbe abandonner

— no utilise l'expression « je déclare abandonner » qui d'ailleurs ne correspond pas à abandonner, tout comme déclarer aimer ne correspond pas à aimer. De plus, la renonciation est différée et cela n'est pas possible.

e) la possibilité que le terme vacet ait un sens non précisément comme vacant mais effectivement utilisé précisément dans la mesure où, y renonçant mais toujours vivant et dans le siège, il se réfère donc à lui-même et non au siège lui-même

— êtes-vous latiniste? La declaratio a été soumise à 6 latinistes, dont 3 étudiants universitaires et personne n'a jamais dit une telle chose. Vacet fait référence au lieu. Il a été traduit par sede vacante, mais abusivement, étant donné que la renonciation au ministerium ne produit pas de sede vacante.



SHIVAYA INFO



f) la référence au ministère renoncé plutôt qu'au munus mentionné précédemment peut être valable sur le calcaire la renonciation du ministère DE L'ÉVÊQUE DE ROME car il est resté évêque per se de ce diocèse donc le lien est sacramentel

—et qu'importe ? Ce qu'il faut, c'est LA RENONCIATION AU MUNUS.

g) ce qui nous amène au dilemme, le seul intéressant, de l'interchangeabilité, puisque les deux termes peuvent/pourraient être juridiquement implicites et interchangeables compte tenu de leur inséparabilité intrinsèque

—les termes ne sont pas synonymes et ne sont pas interchangeables comme expliqué dans l'article ci-dessous

h) la question spéieuse de l'abdication ou non est inutile. L'abdication est inhérente à l'État du Vatican, qui, en ce qui nous concerne, peut également disparaître dans le vide quantique.

—abdiquer est fondamental pour la légitimité de François. Si BXVI ne renonce pas au munus, conféré ou retiré par Dieu, personne d'autre ne sera pape, lui vivant.

i) dit que le conclave n'a pas existé, mais Benoît XVI a déclaré qu'il devait avoir lieu, quel sens cela aurait-il ?

—Je vois que tu ne comprends toujours pas. Il a précisé que le prochain vrai pape devra être élu par un conclave formé uniquement par ceux à qui il appartient, c'est-à-dire les vrais cardinaux.

En tout cas, il est évident que les renonciations papales précédentes ou même les empêchements historiques du passé, étant donné qu'ils ne respectaient pas les canons actuels, n'ont jamais existé, selon son raisonnement légaliste.

—Pourquoi? Le renoncement de Célestine V était très clair. Il est clair qu'une renonciation doit être en harmonie avec la législation existante. Et celui de BXVI ne l'est pas.

De plus, on arriverait à un paradoxe malheureux, à savoir que la renonciation de l'évêque de Rome est séparable de la papauté, de sorte que la papauté perd toutes les



SHIVAYA INFO



prérogatives pétriniennes, comme certains le prétendent, se délectant de cette innovation futuriste.

— il n'a fait aucune renonciation à quoi que ce soit, jamais ratifié d'un point de vue juridique. Il n'a fait qu'abandonner effectivement le gouvernement de l'Église, sans y renoncer juridiquement parce qu'il ne le pouvait pas, car il est inséparable du munus. Veuillez vous référer à ces deux articles et à leurs liens, car je ne peux pas toujours répéter sur les commentaires.

https://www.liberoquotidiano.it/articolo_blog/blog/andrea-cionci/28187673/joseph-ratzinger-vero-papa-giuristi-sanchez-acosta-smontano-difesa-pro-bergoglio.html

https://www.liberoquotidiano.it/articolo_blog/blog/andrea-cionci/28344881/declaratio-papa-ratzinger-non-renuncia-ma-sede-impedita-sei-latinisti-traduno-parola-chiave-vacet-non-sede-vacante-ma-sede.html

Allez.

Même si pourtant il avait raison (c'est-à-dire que cette déclaration est nulle), et que je lui ai donné tort, et qu'il a réussi à prouver aussi et surtout juridiquement ce qu'il ne prétend qu'en prétendant avoir la résolution des problèmes dans son poche, non seulement le bureau bloqué n'arrange rien, mais a fortiori j'appellerai toujours ce Benoît XVI, alors vrai pape, un lapin débauché, et non un fin stratège.

—-Vous pouvez penser ce que vous voulez, Dieu nous en préserve. Ce qui est certain, c'est que la declaratio n'est pas un renoncement et qu'il n'a jamais abdiqué. Le reste est un plat d'accompagnement. Mais si vous avez la gentillesse de nous suivre, je vous montrerai dans les prochains rendez-vous comment lui-même nous communique cette réalité à des dizaines de reprises. Le jugement sur l'opération est subjectif, la réalité des faits et du droit canonique ne l'est pas.

RÉPONSES

- daouda

12 septembre 2021 à 20:39



SHIVAYA INFO



Docteur Cionci écoutez, pour moi la question est complètement incohérente, ou plutôt hors de propos. N'ayant aucune sujétion papolatrique, je n'ai pas non plus de problèmes, comme je l'ai énuméré, vis-à-vis des positions anti-traditionnelles prises par les papes légitimes du passé. Si François était un antipape, la chose m'affecterait très peu et certainement beaucoup de choses seraient expliquées mais, comme je le répète, je n'aurais aucun problème à garder Benoît XVI qui, avec une moquerie intrépide, je ferais certainement appel à avoir été un lapin, sans préjudice supplémentaire que même ses documents authentiques ne brillaient pas dans tous les cas de cohérence/congruence avec l'Apocalypse.

Voici l'essentiel du discours qu'il a passé sous silence, car j'ai parlé de la papauté elle-même, concernant les abus de la revendication de l'infaillibilité ainsi que la mauvaise conscience concernant la primauté, et ces choses resteraient de toute façon, alors qu'est-ce que la position des deux sujets éligibles nous faire ? Ne vous rendez-vous pas compte qu'il reste dans le malentendu et ne continue qu'à nourrir le spectre du magicisme papaliste ?

Le mérite du discours que je prononce est différent : tout concourt à favoriser le rapprochement entre deux distorsions esthétiques/idéologiques pour qu'un affrontement s'opère entre elles, c'est-à-dire entre modernistes contre traditionalistes, aucun des deux ne représentant fidèlement l'Église de Christ le Seigneur DIEU, Jésus.

Au point a), vous ne répondez pas sur le fond puisque la déclaration personaliste explicite de Benoît XVI n'est pas du tout un obstacle objectif.

Sur le point b) et c) je vous renvoie aux discussions ci-dessous où le point g) qui est à son origine et son incompréhension du point f) seront examinés.

Sur le point d) le problème de déclarer renoncer, un verbe qu'il ne peut nier être utilisé avec ce sens spécifique, alors le problème de différer le même devrait être évalué. Bien. Cependant, le problème qui se pose entre la différence verbale utilisée en apposant un verbe de ce genre à vouloir renoncer qu'il avait déjà clairement exprimé dans les lignes précédentes est quelque peu futile ainsi que pèlerin. Si vous voulez être sûr, procurez-vous une feuille pré-remplie et obtenez les documents d'un notaire du Vatican mais en tout cas elle argumente et insinue ne pas savoir si l'ancien Benoît XVI a signé quand et combien il devait signer, puisqu'elle a habilement oublié que la "déclaration" c'était une annonce au monde et l'acte peut avoir été dûment enregistré devant témoins, puisque l'erreur qu'il commet est de croire que tout ne doit être écrit, De plus, Arrieta a bien exprimé que le canon 322 n'implique ni n'exige l'appellation de munus, ce que l'ancien Benoît XVI a fait de toute façon précédemment et implicitement, comme nous en discutons à la fois sous



SHIVAYA INFO



la forme de la lettre aux points b) et c) et au point g), mais en tout cas vous proposez une lecture induite de ce canon. De plus, en vertu de la loi, en commettant une erreur sur le mode de démission, elles pourraient rester valables même si elles pouvaient être contestées et annulées et ce jusqu'à preuve du contraire dans la procédure, même en cas de faute intentionnelle et de faute grave (voir les actes du code, titre VII). Dans ce qu'il soutient, il n'y a rien d'autre qu'investigation, il ne peut pas donner de certitude sur ce qui, le cas échéant, devrait être investigué.

Vous n'avez donc que deux possibilités :
– prouver que vous n'avez rien signé dans une renonciation privée préalablement annoncée.

Soit :
- démontrer qu'il était effectivement dans un état de violence ou de peur grave (hors ce qui précède et hors simonie, ce qui irait pourtant à l'encontre de toute sa thèse, mais je ne vois pas pourquoi de toute façon, vu l'étrangeté des choses, on ne peut pas considérer vu qu'on aime se mêler de théoriciens du complot).

Evidemment, la déclaration d'office empêché est votre invention. De plus, le fait même de l'existence de papes devenus tels à partir de laïcs enlève toute possibilité à votre conjecture concernant le munus puisque c'est l'exercice de la fonction et de l'office qui "détermine" la papauté et non une action spirituelle fantôme puisque le rôle de la papauté est selon la dignité juridique sacrale du mandat divin, le détenu auquel on s'absente. De plus, vous séparez la papauté de l'évêché de Rome ou plutôt de sa fondation pétriniennne comme point f) !

e) le sens est que le lieu est vide, il sera libéré. À qui d'autre pouvez-vous vous référer? Comment un pape peut-il déclarer le siège vacant si le siège est vacant après sa mort ou sa démission ? C'est une revendication impossible. Combinez simplement les faits avec la logique...

f) comme l'a souligné le Dr Boni est cohérent/congruent. Au contraire, ses réponses à Boni sont complètement illogiques et factuelles et il montre qu'il n'a pas compris ce qu'il disait...

Sur le point g) il est inutile de s'éclipser car personne n'a parlé de synonymie, et malheureusement l'interchangeabilité car l'implication de l'un dans l'autre sur la base de l'unité inséparable peut être en faveur de cette vision, que vous ne rejetez qu'au base de conjecture.

Sur le point h) la question de l'abdication n'est inhérente qu'à l'état du Vatican, vous mêlez la juridiction anthropique à la juridiction purement humaine, si bien que vous ne parvenez pas à distinguer les actes juridictionnels spirituels des actes politiques, et en effet, vous ne vous glorifiez que de ce dernier. Et c'est très grave non pas trop parce que vous



affectez aussi le pouvoir de l'Ordre en le soumettant et en le subordonnant à celui de la juridiction, mais justement parce que vous défigurez ce dernier en vous référant à lui comme s'il s'agissait d'une science-sociale et non spirituelle. approche, aboutissant à votre regrettable légalisme.

Sur le point i) je comprends très bien ce que vous dites, c'est vous qui fermez les yeux sur le texte. Sa propre rhétorique est brisée par l'ancien Benoît XVI qui n'aurait eu aucune raison de pouvoir endosser une telle chose concernant un futur concile, d'autant plus s'il est le seul et unique pape !

En ce qui concerne les renonciations, j'admets que l'acte est anormal, mais le renoncement est aussi un cas exceptionnel dans l'histoire de la papauté. Si vous n'êtes pas en mesure de prouver ce que j'ai suggéré au point d), il serait beaucoup plus facile, sachant que Benoît XVI aussi est collatéral à certains milieux, de croire que les deux vêtus de blanc sont le chat et le renard qui repoussent la turbidité de une situation volontairement confuse et emmêlée pour alimenter le clash dont je parlais.

Cette hypothèse ne peut pas non plus être écartée.

[RÉPONSES](#)

- **BIRGITTA URIGRE**

[13 septembre 2021 à 10:10](#)

Avez-vous bien regardé où se trouve tout l'or du Vatican ? Il est sorti de nulle part... avez-vous enquêté sur la composition du vaccin ? C'est fait de choses étranges comme des graphènes comme du sang de gorille, comme d'autres choses sataniques... comment se fait-il que ces choses soient mauvaises pour l'humanité papa dit oui tu dois vacciner, parce que Dante et d'autres disent que le vaccin est bon ? AA avez-vous vu qu'aucun politicien n'est mort de virus ?

[RÉPONSES](#)

- **CHATTE**

[14 septembre 2021 à 13h56](#)

alors ... ce que le journaliste Nuzzi ... avait découvert était tout à fait vrai,, est-il donc vrai que le Vatican est une fenêtre sur le monde ouverte pour confondre les intrigants ... qui y vivent aussi depuis un certain temps et qui doit continuer à exister ?

[RÉPONSES](#)



SHIVAYA INFO



- **john pistis**

9 novembre 2021 à 13h10

Je suis toujours catholique de SS Benoît XVI, je vais à la messe tous les dimanches et jours fériés....mais je la suis toujours comme avant,pas avec les changements apportés par le jésuite bergoglio...qui ne devrait pas être le pape noir pour rien, „la je compare sa méthode au film Banana Joe!!! Les jésuites pour moi ne sont pas des catholiques de la véritable ÉGLISE du CHRIST

[RÉPONSES](#)